

Postulat

A Nyon, un Parc (canin) qui a du chien...

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les parcs, les zones de biodiversité ou autres installations temporaires destinées au bien-être de la population sont de plus en plus nombreux dans notre ville.

Cependant le « meilleur ami de l'homme » n'a pas encore cette considération à Nyon. Pourtant, depuis plusieurs années, la demande est croissante dans la population nyonnaise quant à la réalisation d'un parc canin. Et cette demande est bien réelle et conséquente.

Généralement, les parcs sont classés en trois catégories :

- espaces de liberté pour les chiens
- accessibles aux chiens tenus en laisse
- interdits aux chiens

Or la tenue en laisse est devenue, récemment, obligatoire d'avril à mi-juillet partout, même en forêt. En outre, de nombreux endroits interdisent l'accès aux chiens, et aucun lieu n'est prévu pour que les chiens puissent évoluer en liberté et sécurité.

Il ne s'agit pas d'obtenir un parc d'attraction, mais au moins une zone de verdure clôturée avec quelques aménagements pratiques.

Sans vouloir mélanger les torchons et les serviettes dans les lignes de comptes communaux, notons néanmoins que l'imposition sur les chiens s'élève régulièrement entre CHF 45'000.- et CHF 50'000.- annuellement et cela alimente les conversations à défaut de financer une installation.

Les « espaces de liberté pour chiens » ont été institués par de nombreuses communes. Dans ces espaces, les chiens peuvent s'ébattre sans laisse et il s'agit donc de lieux privilégiés aussi bien pour les sorties quotidiennes que pour les moments consacrés au jeu ou à l'entretien des contacts sociaux. Espace de liberté ne signifie toutefois pas absence de règles.

Des avantages non négligeables sont à considérer, à part le défoulement des canidés, dans un lieu contrôlé.

Le parc canin permet par exemple :

- De sociabiliser les chiens entre eux
- De leur permettre de se dépenser, jouer à la balle ou rencontrer ses congénères
- De sociabiliser les maîtresses et maîtres et leur permettre de partager leur passion
- De faire se rencontrer les personnes seules dont leur seul compagnon ne peut tenir des conversations même si des fois ne leur manque que la parole...
- De proposer des séances de dressage

- De favoriser la communication pour partager des infos, des gardes et divers échanges.

En conclusion, nous demandons à la Municipalité d'étudier et d'informer le Conseil communal quant à la mise en œuvre :

- D'une proposition de parc canin, espace de liberté
- D'une charte ou règlement d'utilisation

Nous proposons au Conseil communal de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité et la remercions d'ores et déjà pour sa réponse.

Olivier Monge,
Véronique Bürki, Alexander Federau, Olivier Riesen.

Ainsi fait à Nyon, le 12 mai 2021